

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 octobre à 18 heures, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la mairie de Bracieux, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE.

Présents :

Les représentants des communes : 17 délégués :

(Chaon), (Chaumont sur Tharonne), M FLEURY (Lamotte Beuvron), (Nouan le Fuzelier), (Souvigny en Sologne), Mme MAROT (Vouzon), (Bauzy), (Bracieux), M CHARLES (Courmemin), M MAURICE (Crouy sur Cosson), M MECHIN (Fontaines en Sologne), (Huisseau sur Cosson), Mme VALOIS (La ferté saint Cyr), (Mont près Chambord), (Montlivault), (Neuvy), M SOULAIGRE (Saint Claude Diray), (Thoury), M BAUSSIÉ (Tour en Sologne), (Mur de Sologne), M POULIN (Marcilly en Gault), M SIMON (Pierrefitte sur Sauldre), M MOREAU (Contres), (Feing), M MARSEAULT (Fougères sur Bièvre), M DEPOND (Fresnes), (Ouchamps), M CHARRIER (Sassay), M BOURDILLON (Soings en Sologne) M LANDRY (Argent sur Sauldre), M FRICHETEAU (Brinon sur Sauldre), (Clémont).

Les représentants des EPCI à Fiscalité Propre : 23 délégués :

M DRONNE, M CHICOINEAU, M SARRADIN, M JOHANNET, M BLAITEAU (Agglopolys), M TEILLET (CC Cœur de Sologne), M DEBUIGNE, Mme THOMAS, M TOUCHET, M JOLY, MME PAILLOUX (CC Grand Chambord), M FERRE (CC Romorantinois et Monestois), M THEMOT (CC Sologne des Rivières), M SIMON (CC Val de Cher Controis), M CASSIER (CC Sauldre et Sologne), M D'ESPINAY SAINT LUC, M SAVALE, M DUPONT, (CC Sologne des Etangs), M GRUGIER, M BONNET, M GILBERT, M BOUQUIN, (CC Portes de Sologne), M GOUJON, (CC Val de Sully).

Représenté(s) avec pouvoir(s) (1) : M DESROCHES (Bracieux) donne pouvoir à Mme PAILLOUX (CC Grand Chambord).

Absents excusés : M ROCHUT (Nouan le Fuzelier), M COELHO (Mont Près Chambord), Mme CLEMENT (Mur de Sologne), M GIRAULT (Marcilly en Vilette, Mme ROBERT (Brinon sur Sauldre), M LEDOUX, M de VIBRAYE, M CHAPPUIS, Mme BREGÉARD (Agglopolys), M GOUBERT de CAUVILLE, M BOURDIN (Cœur de Sologne) Mme MICHOT (CC Val de Cher Controis), M TERRIER (CC Sologne des Etangs).

| | | | | | | | |
|-------------|----|------------|----|------------|---|-----------|----|
| Membres : | 65 | Présents : | | Pouvoirs : | | Votants : | |
| Communes : | 32 | | 17 | | 1 | | 18 |
| EPCI à FP : | 33 | | 23 | | 0 | | 23 |

Ordre du jour :

- Mise en application de l'arrêté préfectoral signé le 3 août 2018 portant sur la modification des statuts du SEBB
- Compétence Hors GEMAPI :
 - AGGLOPOLYS transfert depuis le 1/06/2018
 - Etat d'avancement des autres EPCI à FP
- Création d'une commission « prévention des inondations »
- Point sur les travaux du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques
- Continuité écologique : prise en charge des travaux et priorisation des actions
- Demande de subventions 2019
- Adhésion au WEB SIG et plateforme de dématérialisation des actes réglementaires
- Finances :
 - Point sur les dépenses réalisées
 - Appel de cotisation du 2ème semestre
 - Tarif : prestation location de pelle
- Personnel :
 - Création de poste technicien de rivières – CDD de 3 mois
- Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance et propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Ouvrage de Marcilly en Villette – démantèlement et création de mini seuils.
- Ouvrages de la Ferté Saint Aubin – démantèlement

Le comité syndical valide les deux points qui sont rajoutés à l'ordre du jour de cette séance.

MISE EN APPLICATION DE L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT **ARRETE N° 41-2018-08-03-0001**

Monsieur le Président informe que l'arrêté a été signé le 3 août 2018 et applicable le 10 août 2018 (date de sa publication au recueil des actes administratif).

Monsieur le Président rappelle que la modification des statuts porte sur deux points :

1. Modification de la représentativité des EPCI à FP :

| Composition par EPCI à FP | Nombre de sièges au 01/01/2018 | modification des statuts du 3 août 2018 | |
|---------------------------|--------------------------------|---|--|
| | | | Nouvelle représentation : nombre de sièges |
| Agglopolys | 6 | + 1 | 7 |
| Cœur de Sologne | 3 | +1 | 4 |
| Portes de Sologne | 3 | +2 | 5 |
| Val de Sully | 2 | -1 | 1 |
| Giennoises | 1 | | 1 |
| Grand Chambord | 4 | +2 | 6 |
| Romorantinois | 1 | | 1 |
| Sauldre et Sologne | 2 | -1 | 1 |
| Sologne des Etangs | 4 | | 4 |
| Sologne des Rivières | 2 | -1 | 1 |
| Val de Cher Controis | 3 | -1 | 2 |
| Total | 31 | | 33 |

Les EPCI à FP membres du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron ont été invités :

- à désigner des membres supplémentaires pour les EPCI à FP qui gagnent des sièges,
- de désigner de nouveau leurs membres pour les EPCI à FP qui perdent des sièges,
- pas de changement pour les EPCI à FP qui conserve leur nombre de siège.

Faisant suite aux décisions respectives des EPCI à FP, sont désignés :

| EPCI-FP | Siège | Membres Titulaires | Position antérieure | Membres Suppléants |
|----------------------|---------|----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Agglopolys | + 1 | BREGEARD Annie | membre suppléant | DE RUL Marylène |
| | | | | ROULLET Michel |
| Cœur de Sologne | + 1 | MORIN Patrick | | LEPRETRE Alain |
| Portes de Sologne | + 2 | GAUDE Michel | membre suppléant | THENAULT Dominique |
| | | BOUQUIN Jean-Jacques | membre suppléant | PILTE Michel |
| | | BONNET Christophe | Remplace Mme de PELICHY | OUVRY Jean-Frédéric |
| | | | | CADET Jean-Marc |
| Grand Chambord | + 2 | MARION Patrick | membre suppléant | MAURICE Michel |
| | | JOLLY André | membre suppléant | PRINCE Jean-Paul |
| | | PAILLOUX Hélène | Remplace M GUILLOT | PINON Lionel |
| | | | | LEGENDRE Philippe |
| Val de Sully | 2-1 = 1 | GOUJON Jean-Jacques | Réélu membre titulaire | D'HEROUVILLE Emmanuel |
| Sologne des Rivières | 2-1 = 1 | THEMIOT Jean-Yves | Réélu membre titulaire | ALBERTINI Jean-Pierre |
| Sauldre et sologne | 2-1 = 1 | CASSIER jean | Réélu membre titulaire | SOULAT DENISE |
| Val de cher Controis | 3-1 = 2 | MICHOT Karine | Réélue membre titulaire | BIETTE Bernard |
| | | SIMON André | Réélu membre titulaire | MARTELLIERE Eric |

Après l'appel nominal, Monsieur le Président, déclare installer les nouveaux membres.
Le comité syndical est composé de 33 membres délégués, représentants des EPCI –FP.

2. Modification de la clé de répartition

Pour rappel : La clé de répartition validée par l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2018 est :

- 4/10 : Population légale municipale,
- 2/10 : surface comprise sur le bassin du Beuvron,
- 3/10 : linéaire de rives de Beuvron et de Cosson,
- 1/10 : linéaire de rives affluents du Beuvron et du Cosson (cartographie des cours d'eau).

La nouvelle clé de répartition validée par l'arrêté préfectoral du 3 août 2018 est :

- 4/10 : Population légale municipale au prorata de la surface de bassin versant,
- 2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,
- 3/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson classés Liste 2,
- 1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (cartographie des cours d'eau).

Présentation de la nouvelle clé de répartition ramenée en % pour chaque membre :

| EPCI-FP | REPARTITION EN POURCENTAGE | | | |
|----------------------|----------------------------|---------------|---------------------|---------------|
| | ACTIONS GEMAPI | | ACTIONS HORS GEMAPI | |
| | AU 01/01/2018 | AU 03/08/2018 | AU 01/01/2018 | AU 03/08/2018 |
| AGGLOPOLYS | 29,26 | 24,83 | 36,3 | 30,21 |
| CŒUR DE SOLOGNE | 10,73 | 12,86 | 14,37 | 16,25 |
| PORTES DE SOLOGNES | 14,59 | 15,57 | | |
| VAL DE SULLY | 6,79 | 3,84 | | |
| GIENNOISES | 1,75 | 0,37 | | |
| GRAND CHAMBORD | 14,26 | 18,41 | 19,38 | 22,8 |
| ROMORANTINAI | 0,68 | 0,56 | 0,83 | 0,7 |
| SAULDRE ET SOLOGNE | 4,43 | 2,84 | 6,06 | 3,93 |
| SOLOGNE DES ETANGS | 11,5 | 13,75 | 15,49 | 17,38 |
| SOLOGNE DES RIVIERES | 1,52 | 1,57 | 1,99 | 2,01 |
| VAL DE CHER CONTROIS | 4,49 | 5,40 | 5,58 | 6,72 |
| | 100 | 100 | 100 | 100 |

COMPETENCE HORS GEMAPI

○ **AGGLOPOLYS compétent depuis le 1^{ER} JUIN 2018**

AGGLOPOLYS se substitue aux communes de **Blois, Candé sur Beuvron, Cellettes, Chailles, Cheverny, Chitenay, Cormeray, Cour-Cheverny, Monthou sur Bièvre, Les Montils, Saint Gervais la Forêt, Sambin, Seur, Valaire et Vineuil** et de ce fait les 15 représentants des communes ont cessé leur fonction depuis le 1^{er} juin 2018.

Le comité syndical est ramené à 32 délégués, représentants des communes pour le Hors GEMAPI.

○ **Etat d'avancement des autres EPCI à FP**

| EPCI FP | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | DELIBERATION | ARRETE PREFECTURE | APPLICATION |
|-------------------------|--|--------------|-------------------|-------------|
| CC SOLOGNE DES ETANGS | 18/09/2017 | 18/09/2017 | 29/12/2017 | 01/01/2018 |
| AGGLOPOLYS | 08/02/2018 | 08/02/2018 | 24/05/2018 | 01/06/2018 |
| CC CŒUR DE SOLOGNE | 17/05/2018 | 17/05/2018 | 05/10/2018 | |
| CC GRAND CHAMBORD | 12/03/2018 | 12/03/2018 | 05/10/2018 | |
| CC ROMO ET MONESTOIS | 28/06/2018 | 28/06/2018 | en attente arrêté | |
| CC PORTES DE SOLOGNE | 29/05/2018 | 29/05/2018 | 18/09/2018 | |
| CC VAL DE CHER CONTROIS | 15/12/2017 | 15/12/2017 | en attente arrêté | |
| CC SOLOGNE DES RIVIERES | 27/09/2018 | réflexion | | |
| CC SAULDRE ET SOLOGNE | 24/09/2018 | item 12 | | |
| CC GIENNOIS | courrier 19/06/2018 - réponse : non envisagé | | | |
| CC VAL DE SULLY | réponse par téléphone : non envisagé | | | |

CREATION D'UNE COMMISSION « PREVENTION DES INONDATIONS »

Considérant le transfert progressif des nouvelles compétences Hors GEMAPI par les EPCI à FP, Monsieur le Président propose de créer une nouvelle commission qui aura la charge de la prévention des inondations.

Les objectifs : définir les actions à mettre en œuvre pour réduire le risque inondation sur le bassin versant : travaux, aménagement, alerte...

La commission est constituée de la manière suivante :

Monsieur GRUGIER Olivier, 2^{ème} Vice-Président, Président de cette commission,
Sous couvert de Monsieur le Président,

- M CHICOINEAU René
- M TEILLET Gilles
- Mme THOMAS Anne-Marie
- M FERRE Jérôme
- M THEMIOT Jean-Yves
- M GOUJON Jean-Jacques
- M SIMON André
- M CASSIER Jean
- M SAVALE Yves
- M BONNET Christophe

POINT SUR LES TRAVAUX DU CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES

29 chantiers ont été ou seront réalisés en 2018 :

- 7 chantiers de renaturation légère du lit réalisés en régie par les agents du SEBB.
 - ✓ Présentation des 4 agents du syndicat
- 22 chantiers réalisés par des entreprises.
 - ✓ Monsieur BEGUIN, technicien de rivières commente les travaux réalisés.

Un barrage à castor a été construit sur la Bonneheure à Bauzy, Monsieur le Maire sollicite les démarches à engager pour pouvoir déconstruire cet ouvrage. Pour réponse : une autorisation doit être sollicitée auprès des services de la DDT, le formulaire sera transmis au secrétariat de la mairie.

CONTINUITÉ ECOLOGIQUE : PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX ET PRIORISATION DES TRAVAUX

Madame CHARPENTIER Marcelline, rappelle les obligations de cette mesure :

- Obligation d'assurer la continuité écologique effective depuis le 10 juillet 2017,
- A ce jour, 19 sites d'ouvrages traités soit parce qu'ils ne nécessitent pas d'intervention (13) ou parce qu'ils ont été démantelés depuis (6),
- 13 sites d'ouvrages pour lesquels le propriétaire est d'accord avec le scénario proposé,
- 16 sites d'ouvrages pour lesquels le propriétaire refuse le scénario proposé,
- 4 sites pour lesquels l'avis du propriétaire n'est pas connu.
- 19 ouvrages sont publics ou en partie publics dont 7 appartiennent en partie ou totalement au SEBB. 14 ouvrages sont totalement privés.
- Cadre d'intervention (ci-joint).

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2019

Chaque année, le syndicat doit officialiser les demandes de subventions auprès des partenaires financiers par délibération dans le cadre du contrat territorial.

FRANCHISSEMENTS PISCICOLES DE PETITS OUVRAGES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les opérations de franchissements piscicoles de petits ouvrages prévues au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin du Beuvron, dont l'objectif principal est de rétablir la circulation piscicole et ainsi permettre d'améliorer le cycle biologique des espèces piscicoles ciblées.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « franchissements piscicoles de petits ouvrages » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour les franchissements piscicoles de petits ouvrages,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE : DEMANTELEMENTS D'OUVRAGES OU REMPLACEMENT PAR UN PONT CADRE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les actions de rétablissement de la continuité écologique prévues au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin du Beuvron, dont l'objectif principal est de rétablir la circulation piscicole et sédimentaire mais aussi d'améliorer les capacités d'autoépuration des cours d'eau.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « rétablissement de la continuité écologique » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour le rétablissement de la continuité écologique,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

RENATURATION LOURDE DU LIT MINEUR DES COURS D'EAU

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les opérations de renaturation lourde du lit prévues au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin du Beuvron, dont l'objectif principal est de diversifier les habitats du lit mineur et d'augmenter la capacité d'autoépuration du cours d'eau.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « renaturation lourde du lit par réduction de la section » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour les opérations de renaturation lourde du lit par réduction de la section,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

RESTAURATION, RECONNEXION DE ZONES HUMIDES, FRAYÈRES OU ANNEXES HYDRAULIQUES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les opérations de restauration, reconnexion de zones humides, frayères ou annexes hydrauliques, prévues au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin du Beuvron, dont l'objectif principal est de restaurer les habitats aquatiques et réhabiliter des zones de frayères en lit mineur. Cette action a également pour effet de limiter les inondations.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « restauration, reconnexion de zones humides, frayères ou annexes hydrauliques » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour les opérations de restauration, reconnexion de zones humides, frayères ou annexes hydrauliques,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

PROTECTION DE BERGES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les opérations de protection de berges prévues au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin du Beuvron, dont l'objectif principal est de maintenir des berges dans des zones à fort enjeux (urbains, stabilisation d'ouvrages).

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « protection de berges » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour les opérations de protection de berges,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ARRACHAGE MECANIQUE DE JUSSIE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les opérations d'arrachage mécanique de Jussie prévues au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Bassin du Beuvron, dont l'objectif principal est de rétablir une mosaïque d'habitats diversifiés en lit mineur et en pied de berge et de rétablir les fonctionnalités du cours d'eau.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « arrachage mécanique de Jussie » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour les opérations d'arrachage mécanique de Jussie,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

RENATURATION LEGERE DU LIT : DIVERSIFICATION DES HABITATS

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de renaturation légère du lit, dont l'objectif principal est de restaurer la qualité morphologique des rivières en recréant une diversité de milieux.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « renaturation légère du lit » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour la renaturation légère du lit,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DES ZONES HUMIDES, FRAYÈRES OU D'ANNEXES HYDRAULIQUES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux d'entretien et de restauration des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques, dont l'objectif principal est de redonner sa fonctionnalité à la zone humide, la frayère ou l'annexe hydraulique. Il s'agit principalement de créer des zones tampons en cas de crue ou d'étiage, des zones favorables à la reproduction des poissons et des zones riches en biodiversité.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « travaux d'entretien et de restauration des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour les travaux d'entretien et de restauration des zones humides, frayères ou d'annexes hydrauliques,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux d'entretien et de restauration de la végétation rivulaire, dont l'objectif principal est de permettre l'installation d'une ripisylve diversifiée qui assure un rôle épuratoire, une zone tampon et qui constitue un habitat pour la faune aquatique.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour les travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

GESTION DES EMBACLES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de gestion des embâcles, dont l'objectif principal est de limiter les dégâts en période de crue.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « gestion des embâcles » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour la gestion des embâcles,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

LUTTE CONTRE LES PLANTES ENVAHISSANTES AQUATIQUES ET DE BERGE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux de lutte contre les plantes envahissantes aquatiques et de berge, dont l'objectif principal est de reconquérir les habitats occupés par la plante envahissante et limiter le taux de matières organiques dans le cours d'eau.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « lutte contre les plantes envahissantes aquatiques et de berge » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour la lutte contre les plantes envahissantes aquatiques,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

CLOTURES ET ABREUVOIRS A AMENAGER

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron assure les travaux d'installation de clôture et d'aménagement d'abreuvoirs, dont l'objectif principal est de limiter le départ de matières organiques dans le cours d'eau et par conséquent d'éviter le colmatage du fond des rivières et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « clôtures et abreuvoirs à aménager » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour l'installation de clôtures et l'aménagement d'abreuvoirs,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

COMMUNICATION

Monsieur le Président rappelle que le contrat territorial prévoit la réalisation d'actions de communication :

- Réédition de la plaquette d'information à destination des usagers et riverains,
- Réalisation d'un bulletin d'information,
- Visites de sites à destination des élus et des riverains,
- Réalisation de vidéos de présentation d'actions,
- Communication sur site à l'aide de panneaux explicatifs,
- Participation à la semaine des rivières...

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action «communication» et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial de bassin pour 2019 pour l'action «communication»,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

INDICATEURS DE SUIVI

Monsieur le Président rappelle qu'afin de mesurer l'impact des travaux sur la qualité écologique des cours d'eau et des zones humides, le contrat territorial prévoit de compléter le dispositif de mesure existant par des mesures en début et en fin de programme sur les masses d'eau où aucun réseau n'est référencé. Les mesures à réaliser sont :

IBG-DCE compatible (Indice Biologique Global Normalisé – norme NF T90-333)

Indice Poisson Rivière (norme NF T90-383)

Il est prévu une station de suivi par syndicat.

Il est également prévu un suivi écrevisse sur le ruisseau des Trois Fontaines à Cheverny afin de vérifier la présence de l'écrevisse à pied blanc.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « indicateurs de suivi » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 la mise en place d'indicateurs de suivi,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ANIMATION

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une animatrice et d'une secrétaire en charge de la préparation et de la mise en œuvre concrète des actions du contrat territorial du bassin du Beuvron.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « Animation et secrétariat » et son financement,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour le financement des postes Animation et secrétaire
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TECHNICIEN DE RIVIERES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'un technicien de rivières en charge de la mise en application des actions liées à la restauration et à l'entretien des rivières.

Le Président souhaite pour l'année 2019 :

- engager la ligne d'action « Technicien de rivières » pour le financement du poste,
- solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du contrat territorial pour 2019 pour le financement du poste de « Technicien de rivières »,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour ce poste,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ADHESION WEB SIG- GESTION DES COURS D'EAU

Monsieur le Président informe que le syndicat adhère au WEB SIG.

Une nouvelle convention de partenariat avec l'Observatoire de L'Economie et des Territoire est proposée et serait plus particulièrement dédiée à la gestion des cours d'eau.

Monsieur le Président informe des modalités et du coût financier annuel de cette prestation.

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'étendre son adhésion au WEB SIG pour la partie gestion des cours d'eau,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ADHESION PLATEFORME DE DEMATERIALISATION

Monsieur le Président propose de se mettre en conformité sur la dématérialisation, notamment sur la transmission des actes réglementaires administratifs et financiers auprès des services de l'état.

Monsieur le Président informe de la proposition de Berger Levraut qui porte sur :

1. La transmission des actes réglementaires avec les services de la préfecture – BLES ACTES,
2. La transmission des données comptables avec la trésorerie - BLES HELIOS,
3. Les modalités et la durée de la convention,
4. Et le montant des prestations.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la prestation Berger-Levrault pour une durée de 3 ans,
- D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

FINANCES

POINT SUR LES DEPENSES REALISEES

- **INVESTISSEMENT** : Equipement
 - Véhicule équipé : Dacia Duster : 21 662 €
 - Serveur informatique : 4878 €
- **FONCTIONNEMENT** : Conforme à la prévision, plan de marche respecté.

PARTICIPATIONS 2018 - APPEL DE COTISATION 2EME SEMESTRE

Monsieur le Président rappelle la délibération du 21 mars 2018, fixant le montant de l'appel des cotisations 2018 à savoir :

- GEMAPI : 340 000 €
- HORS GEMAPI : 60 000 €

Et les modalités :

- Appel de cotisation : 50% au 1^{er} semestre et 50% au 2^{ème} semestre
- selon la clé de répartition définie par les statuts du 1^{er} janvier 2018

Conformément aux dispositions de l'arrêté inter préfectoral du 3 août 2018, publié le 10 août (recueil des actes administratifs), l'article 5, portant sur les dispositions du mode de calcul de la clé répartition est modifié comme suit :

- 4/10 : Population légale municipale au prorata de la surface de bassin versant,
- 2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,
- 3/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson classés Liste 2,
- 1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (cartographie des cours d'eau).

Le mode de calcul s'applique de la manière suivante :

| | | | | |
|---|------------------------|--------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Données brutes | | | | |
| | Population Communes BV | Surface BV | Linéaire rives Cosson/Beuvron Km | Linéaire rives affluents Km |
| Val de Cher-Controis | 7733 | 116,3 | 3,6 | 61,6 |
| Total | 89057 | 2094,5 | 302,6 | 1351,8 |
| En pourcentages | | | | |
| | Population Communes BV | Surface BV | Linéaire rives Cosson/Beuvron Km | Linéaire rives affluents Km |
| Val de Cher-Controis | 8,68% | 5,55% | 1,19% | 4,56% |
| Total | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Multiplication de la valeur en pourcentage par le coefficient | | | | |
| | Population 4/10 | Surface 2/10 | Linéaire Beuvron/Cosson 3/10 | Linéaires affluents 1/10 |
| Val de Cher-Controis | 0,347 | 0,111 | 0,036 | 0,046 |
| Total | 4 | 2 | 3 | 1 |

Somme de toutes les valeurs : $0,347 + 0,111 + 0,036 + 0,046 = 0,54$ pour 10 soit 5.40 %.

Monsieur le Président propose :

1. de valider le mode de calcul et la nouvelle de clé de répartition institués par l'arrêté du 3/08/2018,
2. de proratiser l'appel de cotisation du 2^{ème} semestre 2018 de la manière suivante soit :
 - 01/01/2018 au 10/08/2018 soit 40/180 : pourcentage conforme aux statuts du 01/01/2018
 - 11/08/2018 au 31/12/2018 soit 140/180 : pourcentage conforme aux statuts du 03/08/2018

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité :

- le nouveau mode de calcul
- la nouvelle clé de répartition en pourcentage qui sera appliquée à compter du 11 août 2018.
- Et de faire appel de la cotisation 2018 du 2^{ème} semestre auprès des collectivités membres selon le prorata exposé (cf. annexe).

PARTICIPATIONS 2019

Il a été précisé que la participation prévisionnelle 2019 des EPCI-FP sera en ligne avec l'appel à cotisation de 2018.

TARIFS PRESTATIONS

Considérant les interventions auprès des particuliers, travaux, enlèvement d'embâcles, et qui nécessitent selon les interventions l'utilisation d'engins,

Monsieur le Président informe qu'il faut compléter les tarifs « journée d'intervention » avec le coût de la prestation de location d'engin.

Monsieur le président propose de voter les tarifs avec le coût de revient de la location matériel :

- Coût d'une journée prestation location de pelle 5 T 137 €
- Coût d'une journée prestation location de pelle 8 T 206 €
- Chargeuse de 750 L 96 €
- Coût d'une journée prestation location de pelle 14 T 435 €

Et de livraison : dépose et reprise du matériel :

- Forfait livraison entre 0 et 25 kms 178 €
- Forfait livraison entre 26 et 44 kms 231 €
- Forfait du km à partir de 45 kms 1,30 €

Le comité syndical après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, les nouveaux tarifs avec une mise en application immédiate.

PERSONNEL

CREATION DE POSTE D'UN TECHNICIEN DE RIVIERES – CDD 3 MOIS

Monsieur le Président informe qu'il a recruté pour 3 mois un technicien de rivières pour renfort, dans le cadre des travaux du CTMA. Afin de régulariser avec le Centre de Gestion ce recrutement, Monsieur propose de délibérer tardivement pour la création de ce poste :

Le comité syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 -1° et 3-2°,

Considérant qu'il a été nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des nécessités de service sur emploi non permanent dans le cadre de besoins ponctuels liés à un accroissement temporaire d'activité pour renfort au technicien de rivières,

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité, de conforter la décision tardive d'un recrutement d'agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité au vu :

- de l'article 3-1^oalinéa pour accroissement temporaire d'activité (limité à 1 an sur une même période de 18 mois) depuis le 1^{er} juillet 2018,
- De valider la création de poste tardive à compter du 1^{er} juillet 2018, d'un poste de technicien, pour renfort du technicien de rivières pour une durée de 3 mois à temps complet, afin de mener à bien les dossiers de travaux dans le cadre du contrat CTMA,
- Considérant l'expérience professionnelle et les diplômes de l'agent, celui-ci est rémunéré sur le grade de référence de technicien de la ftp, catégorie B, échelon – indice brut 366 – indice majoré 339 (indice actuel en vigueur).
- Et que les crédits correspondants nécessaires à la rémunération sont inscrits au budget.

DEUX POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR :

OUVRAGE DE MARCILLY-EN-VILLETTE **DEMANTELEMENT ET CREATION DE MINI SEUILS**

Monsieur le Président rappelle que l'ouvrage situé sur le Bourillon sur la commune de Marcilly-en-Villette au lieu-dit « Villedamné » est soumis à une obligation de rétablissement de la continuité écologique à savoir la libre circulation des poissons et des sédiments.

Cet ouvrage est communal mais il alimente un ancien moulin privé. Suite à l'étude de différents scénarii, le seul qui paraît envisageable serait de remplacer l'ouvrage actuel par une succession de mini seuils afin de maintenir l'alimentation de l'ancien moulin.

Dans un souci de simplification et d'efficacité, la Commune de Marcilly-en-Villette souhaite que le SEBB prenne la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux par le SEBB est conforme au cadre d'intervention défini sur les ouvrages et présenté en comité syndical ce jour (financement à 100% et coût des travaux inférieur à 50 000 €) et aux missions exercées par le SEBB dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Monsieur le Président précise que ces actions sont inscrites au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin du Beuvron.

Le Président propose :

- De prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux sur l'ouvrage de « Villedamné » sur le Bourillon à Marcilly-en-Villette,
- D'engager ces travaux pour l'année 2019,
- De solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles,
- De demander aux propriétaires les éventuels soldes et remboursement de frais relatifs à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ✓ Accepte la maîtrise d'ouvrage du SEBB pour les travaux concernant l'ouvrage de « Villedamné »,
- ✓ Accepte l'engagement des travaux de démantèlement des ouvrages pour l'année 2019,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise à demander aux propriétaires les éventuels soldes et remboursement de frais relatifs à ces travaux.
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

DEMANTELEMENT D'OUVRAGES A LA FERTE-SAINT-AUBIN

Monsieur le Président rappelle que les ouvrages situés sur le Cosson sur la commune de la Ferté-Saint-Aubin sont soumis à une obligation de rétablissement de la continuité écologique à savoir la libre circulation des poissons et des sédiments.

Suite à de nombreux échanges avec la Commune, un courrier du 28 mai 2018 entérine la volonté de la Commune de conserver deux ouvrages (« Piscine » et « l'eau à la bouche ») en bon état sur lesquels ils vont effectuer des mesures de gestion et de démanteler deux autres ouvrages (« Mérignan » et « Château »).

Pour le démantèlement de ces deux ouvrages, la Commune souhaite que le SEBB prenne la maîtrise d'ouvrage de ces travaux dans un souci de simplification et d'efficacité (courrier du 10 octobre 2018).

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux par le SEBB est conforme au cadre d'intervention défini sur les ouvrages et présenté en comité syndical ce jour (financement à 100% et coût des travaux inférieur à 50 000 €) et aux missions exercées par le SEBB dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Monsieur le Président précise que ces actions sont inscrites au Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin du Beuvron.

Le Président propose :

- De prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de démantèlement des ouvrages de « Mérignan » et du « Château » situés sur la Commune de la Ferté-Saint-Aubin,
- D'engager les travaux de démantèlement de ces ouvrages pour l'année 2019,
- De solliciter auprès des partenaires les subventions les plus élevées possibles,
- De demander aux propriétaires les éventuels soldes et remboursement de frais relatifs à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ✓ Accepte la maîtrise d'ouvrage du SEBB pour les travaux de démantèlement des ouvrages de « Mérignan » et du « Château »,
- ✓ Accepte l'engagement des travaux de démantèlement des ouvrages pour l'année 2019,
- ✓ Autorise le Président à solliciter les subventions aussi élevées que possible pour cette opération,
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire
- ✓ Autorise à demander aux propriétaires les éventuels soldes et remboursement de frais relatifs à ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

JOURNEE DE FORMATION DES ELUS : Une journée de formation et de sensibilisation aux enjeux et à la gestion des milieux aquatiques sera organisée le jeudi 29 novembre 2018 à Bracieux.

RAPPEL SUR L'ENTRETIEN DES OUVRAGES :

Faisant suite à un courrier de la Mairie de Fresnes, sollicitant le syndicat pour des travaux sur le barrage du moulin David, Monsieur le Président informe de sa réponse et rappelle que le SEBB :

1. Propose un appui technique
2. Ne prend pas à sa charge les travaux de réparation sur les ouvrages privés.

ECHELLES ET REPERES DE CRUE :

- Groupement de commande en cours, pour les collectivités qui sont intéressées, merci de prendre contact rapidement avec le syndicat.

Fin de la séance 19h30.

A l'issue de cette réunion, il est remis trois médailles et diplômes d'honneur :

1. Echelon vermeil à Madame Nathalie BESNARD pour 30 années de service dans la fonction publique territoriale,
2. Echelon argent à Monsieur Dominique BEGUIN et Monsieur Jean-Louis NICOLLE pour 20 années de service au Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron.